



# Etudes de santé

*En 2020, une réforme de l'accès aux études de santé se met en place. Ses objectifs visent la diversification les profils des étudiants recrutés et une meilleure réussite des étudiants. Dans le cadre de cette réforme, l'Université Clermont-Auvergne propose aux étudiants des parcours diversifiés au sein de deux cursus.*

En 2020, la première année commune aux études de Santé (PACES) est supprimée. Les étudiants suivront une filière MMOP - Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie. Désormais, deux voies d'accès s'offrent aux étudiants souhaitant devenir médecin, dentiste, pharmacien, sage-femme : PASS - LAS.

## **PASS, un parcours « accès santé »**

Le lycéen qui choisit le parcours en accès spécifique santé (PASS) suivra une majorité d'enseignements en santé « majeure » et une « mineure » dans une autre discipline. La mineure doit correspondre à ses points forts et à ses autres projets d'études et professionnels (en cas de réorientation). Les mineures possibles sont : Chimie ; Biologie ; Physique SPI ; Maths ; Informatique ; Droit ; Eco-gestion ; Psycho ; Histoire-lettres.



En un an, l'étudiant devra valider 60 crédits et obtenir des résultats supérieurs à un certain seuil pour candidater aux études de santé. Si ces deux conditions sont remplies, l'étudiant aura accès à un examen (écrit et/ou oral) pour les études de santé qui l'intéressent (au choix : maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie). S'il est admis à l'examen, il passera en 2<sup>e</sup> année DFGS2 (Diplôme de formation générale en santé 2<sup>e</sup> année). Si l'étudiant n'est pas admis à l'examen sélectif, il pourra poursuivre en 2<sup>e</sup> année de la licence correspondant à sa mineure, et, s'il le souhaite candidater

aux études de santé après au moins une année supplémentaire.

En revanche si l'étudiant n'a pas validé sa 1<sup>ère</sup> année en obtenant 60 crédits, il devra se réorienter (le redoublement en PASS n'étant pas possible).

## **LAS, un licence « accès santé »**

Une licence LAS, c'est une première année de licence disciplinaire avec une mineure « accès santé ».

Le lycéen qui choisit de s'inscrire en LAS, choisit une discipline qui correspond à ses points forts et à ses projets (autres que médicaux). L'uni-

versité Clermont Auvergne propose huit LAS : Biologie-chimie ; Maths-physique SPI ; Informatique-maths ; Mathschimie ; Droit ; Economie-gestion ; Psychologie ; Histoire-philos-lettres.

Si l'étudiant valide sa 1<sup>ère</sup> année de licence il pourra candidater dans la ou les études de santé qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie). S'il n'est pas admis dans ces filières de santé, il pourra poursuivre en 2<sup>e</sup> année de sa licence L2, et, s'il le souhaite candidater aux études de santé après au moins une année supplémentaire.

S'il ne valide pas sa 1<sup>ère</sup> année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé. Il peut redoubler cette 1<sup>ère</sup> année ou se réorienter.

Comme pour les autres formations de l'enseignement supérieur, l'inscription en PASS et LAS se fait via la plateforme Parcoursup.

*Réforme de l'accès aux études de santé à l'UCA : informations recueillies auprès des doyens des UFR médecine, pharmacie.*

## **EN SAVOIR PLUS**

Pour tout renseignement consulter le site de l'université Clermont-Auvergne.

<https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-l-acces-aux-etudes-de-sante/>